

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 20

Demande présentée le : 30 janvier 2023
Par : madame RAMBAUD
Demeurant à : 8 rue d'Aumont à JUZIERS (78)
Au bénéfice de : elle-même
Adresse : idem ci-dessus
Surface occupée : un camion de 20m3

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public pour un déménagement,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : Madame RAMBAUD est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de déménagement à proximité de son domicile rue des Louvetière à JUZIERS (78) :

le samedi 18 février 2023 de 10 heures 00 à 18 heures 00.

Article 2 : Ce déménagement nécessitera :

- Neutralisation du sens interdit pour les riverains qui pourront sortir par la rue des Louvetières.
- Interdiction de circulation pour les autres usagers avec la mise en place d'une signalisation à hauteur de la place des Louvetières (mise à disposition de barrières à solliciter auprès de la mairie).
- Information par le demandeur des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Madame RAMBAUD est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 31 janvier 2023

Le maire, Ketty VARIN

